

Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **Jeudi 14 octobre 2021 à 20 heures 00, à la Cafétaria du Centre sportif de Florenville ainsi qu'en distanciel par lien numérique pour les Conseillers communaux et le public**

Présentiel du Collège aux conditions suivantes :

- Respect des distances sociales,
- Désinfection obligatoire des mains à l'entrée
- Port du masque si les distanciations sociales ne peuvent être respectées.

CONVOCAION du CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28 - Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 septembre 2021
2. Modifications budgétaires n°1 des services ordinaire et extraordinaire du BUDGET 2021 du C.P.A.S.- Approbation
3. Convention d'occupation - Locaux "Maison Huart" - Approbation
4. Stérilisation obligatoire des chats – Convention entre le Cottage de Milord et l'Administration Communale - Approbation
5. Budget 2022 de la Fabrique d'Eglise Villers - Devant - Orval - Approbation
6. Budget 2022 de la Fabrique d'Eglise de Chassepierre - Approbation
7. Règlement complémentaire de Circulation Routière - Fâche Sainte-Anne à Florenville - Adoption
8. Vente d'une parcelle communale (section E n° 278 2) à Muno - Décisions
9. Acquisition d'un camion balai - Décisions
10. Acquisition d'un petit camion et reprise d'un véhicule Renault - Décisions
11. Acquisition d'un tracteur tondeuse – Décisions

12. Appel à projet POLLEC 2021 - sensibilisation dans les écoles - Décisions
13. POLLEC - Investissement Supra communal - Stratégie immobilière - Décisions
14. Enseignement communal : Engagement de la Commune avec le Pôle Territorial provincial – Décisions

HUIS CLOS

15. Ratification- Désignation d'une Institutrice primaire pour 12P en remplacement d'une Institutrice primaire en incapacité - à partir du 02.09.2021
16. Ratification- Désignation d'une Institutrice primaire pour 9P en remplacement d'une Institutrice primaire en incapacité - Du 01.09.2021 au 16.09.2021
17. Ratification- Désignation d'une Institutrice primaire pour 6P en remplacement d'une Institutrice primaire en incapacité - Du 01.09.2021 au 16.09.2021
18. Ratification - Désignation d'une Institutrice primaire pour 15P à Lacuisine - à partir du 01.10.2021
19. Ratification - Désignation d'une Institutrice primaire pour 6P à Muno - à partir du 01.10.2021
20. Ratification– Désignation d'une Institutrice maternelle pour 3 P de FLA en maternelle et pour 2P de FLA en primaire à Muno - à partir du 01.09.2021
21. Ratification - Démission d'une Institutrice maternelle pour 5P à Sainte-Cécile - à partir du 01.10.2021
22. Ratification - Désignation d'une Institutrice maternelle pour 13P sur une ouverture de poste à partir du 01.10.2021 - Ecole de Lacuisine
23. Ratification- Désignation Professeur d'éducation physique pour 2P à Fontenoille et 2P à Muno - Du 01.09.2021 au 30.06.2022
24. Ratification - Désignation d'un Professeur d'éducation physique, 2P à Lacuisine - Du 01.10.2021 au 30.06.2022
25. Ratification- Désignation Maître de Philosophie et Citoyenneté pour 1 période à Villers-Devant-Orval - Du 01.09.2021 au 30.06.2022
26. Ratification - Désignation d'un Maître de Philosophie et Citoyenneté pour 1 période supplémentaire à Lacuisine - Du 01.10.2021 au 30.06.2022

Par le Collège,

La Directrice Générale,



Réjane STRUELENS

La Bourgmestre,



Caroline GODFRIN

